

Compte-rendu de réunion du 25/04/2018  
A 09h30 au Foyer Rural (A côté de la Mairie) de RAZAC-SUR-L'ISLE

---

**Nombre de délégués en exercice : 127**

**Nombre de délégués présents : 64**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 02/02/2018
- Vote des comptes Administratifs 2017
- Approbation des comptes de Gestion 2017
- Affectation des résultats 2017 pour le budget principal
- Vote du budget supplémentaire 2017 (budget principal)
- Point et programmation travaux
- Titularisation de Madame FOMBOUZE
- Tableau des effectifs
- Evolution de la participation aux chèques déjeuner
- Rapport d'activité 2017
- Adhésion au SMDE24 des communes d'Audrix et St Pierre de Frugie
- Transfert des compétences Eau potable des communes de La Chapelle Aubareil et St Amand de Coly
- Tranfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune Les Eyzies de Tayac-Sireuil
- Convention avec le SIPEP Vézère-Dordogne
- Convention ATD24/SATESE
- Convention de mise à disposition des biens et reprise de l'actif de la commune du Buisson de Cadouin
- Questions Diverses

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. Mr Jean MONTORIOL est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour et demande l'inscription de points complémentaires et modifications à l'ordre du jour :

- Présentation des suites de la Loi NOTRE
- Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Salviac (46)
- Convention de mise à disposition des biens et reprise de l'actif de la commune de St Front d'Alemps
- Admissions en non-valeur et créances éteintes de RDE 24
- Indemnités des Vice-Présidents en charge d'une Commission Territoriale (Clarification de la délibération 2017.11.28 n°3)

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

**Présentation des suites de la Loi NOTRE**

Mme Estelle ESPALLIER fait une présentation des suites de la Loi NOTRE. La présentation est disponible sur le site internet [www.smde24.fr](http://www.smde24.fr)

#### Approbation du compte-rendu de la réunion du 02/02/2018

Mr le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.  
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### Vote des comptes administratifs 2017

Mme Estelle ESPALLIER fait la présentation du compte administratif du budget annexe DSP EAU du SMDE 24.

Mr Mathieu RAYMOND fait la présentation des comptes administratifs des budgets annexes régie eau potable et régie assainissement du SMDE 24.

Mme Florence MENDICINO fait la présentation du compte administratif du budget principal du SMDE 24.

Considérant que Mr le Président s'est retiré au moment du vote,

Vu la désignation de M Jean FOURLOUBEY en tant que Président spécial de séance pour présider aux votes des comptes administratifs,

Les comptes administratifs des 4 budgets du SMDE 24 pour l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité.

#### Approbation des comptes de gestion 2017

Mme Dominique MASSON GERVAISE précise que les 4 comptes de gestion 2017 sont en cohérence avec les comptes administratifs.

Mr le Président propose de les adopter.

Les comptes de gestion des 4 budgets du SMDE 24 pour l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité.

#### Affectation des résultats 2017 pour le budget principal

Mme Estelle ESPALLIER fait la présentation de l'affectation des résultats 2017 du budget principal du SMDE 24.

Mr le Président propose de l'adopter.

L'affectation des résultats 2017 du budget principal du SMDE 24 est adoptée à l'unanimité.

#### Vote du budget supplémentaire 2017 (budget principal)

Mme Florence MENDICINO fait la présentation du budget supplémentaire 2017 du budget principal du SMDE 24.

Mr le Président propose de l'adopter.

Le budget supplémentaire 2017 du budget principal du SMDE 24 est adopté à l'unanimité.

#### Point et programmation travaux

Mr Jean-Paul OLIVIER fait une présentation des travaux et études en cours et propose de nouveaux captages en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### Titularisation de Madame FOMBOUZE

Mr le Président informe le Comité Syndical que Mme Valérie FOMBOUZE achève son année de stagiairisation le 30/04/2018 et qu'il convient de procéder à sa titularisation.

Monsieur le Président propose donc cette titularisation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Tableau des effectifs

Mr le Président rappelle la titularisation de Mme FOMBOUZE ainsi que plusieurs ajustements de postes qui ont été effectués à effectif constant au sein de RDE 24 et propose de les accepter.

Le tableau des effectifs à compter du 01/05/2018 qui intègre ces évolutions est le suivant :

| Grade ou Emploi  | Catégorie | Effectifs<br>Budgétaires | Effectifs<br>Pourvus | Durée<br>hebdomadaire |
|--|-----------|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>SMDE 24</b>   |           |                          |                      |                       |
| <b>Emploi permanent fonctionnaire</b>                                  |           |                          |                      |                       |
| Ingénieur principal territorial  | A         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Ingénieur territorial  | A         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe                            | B         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Agent de maîtrise principal  | C         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe | C         | 3                        | 3                    | 35h00                 |
| Adjoint administratif territorial                                      | C         | 3                        | 3                    | 35h00                 |
| <b>Emploi permanent non titulaire</b>                                  |           |                          |                      |                       |
| Ingénieur principal contractuel  | A         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Ingénieur contractuel  | A         | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| <b>TOTAL</b>   |           | <b>12</b>                | <b>12</b>            |                       |

|  |   |           |           |       |
|--|---|-----------|-----------|-------|
| <b>Commission territoriale Vélines</b>                                 |   |           |           |       |
| <b>Emploi permanent fonctionnaire</b>                                  |   |           |           |       |
| Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe | C | 1         | 1         | 18h00 |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>1</b>  | <b>1</b>  |       |
| <b>TOTAL SMDE 24</b>   |   | <b>13</b> | <b>13</b> |       |

|                                       |            |           |           |       |
|---------------------------------------|------------|-----------|-----------|-------|
| <b>RDE 24</b>                         |            |           |           |       |
| <b>Emploi permanent non titulaire</b> |            |           |           |       |
| Ingénieur principal contractuel       | A          | 1         | 1         | 35h00 |
| <b>Personnel de droit privé</b>       |            |           |           |       |
| Directeur Adjoint                     | Cadre      | 1         | 1         | 35h00 |
| Responsable du service administratif  | Cadre      | 1         | 1         | 35h00 |
| Secrétaire comptable                  | Employé    | 2         | 1         | 35h00 |
| Secrétaire                            | Employé    | 1         | 0         | 35h00 |
| Géomaticien                           | Technicien | 1         | 1         | 35h00 |
| Chercheur de fuites                   | Technicien | 1         | 1         | 35h00 |
| Electromécanicien                     | Technicien | 2         | 2         | 35h00 |
| Fontainier polyvalent                 | Ouvrier    | 6         | 5         | 35h00 |
| Fontainier polyvalent                 | Ouvrier    | 1         | 1         | 17h30 |
| Technicien assainissement             | Technicien | 2         | 2         | 35h00 |
| <b>TOTAL RDE 24</b>                   |            | <b>19</b> | <b>16</b> |       |

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

#### Evolution de la participation aux chèques déjeuner

Mr le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le personnel dispose de la fourniture de chèques déjeuner.

La valeur unitaire actuelle (délibérée le 29/11/2016) de ces chèques déjeuner est de 8,95 €, la participation du SMDE 24 étant à hauteur de 60 % soit 5,37 €. La loi de finance porte le montant de la participation de l'employeur, exonéré de charges, à 5,43 € par jour et par salarié. La valeur unitaire des chèques déjeuner peut donc être portée à 9,05 €.

La fourniture de ces chèques est assujettie à une demande de l'agent dans la limite du nombre de journées ou demi-journées réellement effectuées le mois précédent.

Mr le Président propose d'appliquer la valeur unitaire de 9,05 € et de maintenir les conditions de participation de 60 % soit 5,43 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Rapport d'activité 2017

Mr le Président présente le rapport d'activité du SMDE 24 (listing des réunions avec leurs ordres du jour) et propose de l'accepter.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'activité 2017 du SMDE 24.

#### Adhésion au SMDE24 des communes d'Audrix et St Pierre de Frugie

Mr le Président expose aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

- Par délibération en date du 8 septembre 2017, la Commune d'AUDRIX sollicite son adhésion au SMDE 24.
- Par délibération en date du 20 janvier 2018, la Commune de SAINT PIERRE DE FRUGIE sollicite son adhésion au SMDE 24.

Monsieur le Président propose d'accepter ces adhésions au SMDE 24 à compter du 01/07/2018.

Ces adhésions sont adoptées à l'unanimité.

#### Transfert des compétences Eau potable des communes de La Chapelle Aubareil et St Amand de Coly

Mr le Président expose aux membres du Comité Syndical que certaines collectivités adhérentes au SMDE 24 souhaitent transférer des compétences optionnelles :

- Par délibération en date du 29 janvier 2018, la commune de SAINT AMAND DE COLY sollicite le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à partir du 01/01/2019.
- Par délibération en date du 30 janvier 2018, la Commune de LA CHAPELLE AUBAREIL sollicite le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à partir du 01/01/2019

Mr le Président propose d'accepter ces transferts de compétences au SMDE 24.  
Ces transferts de compétences sont adoptés à l'unanimité.

#### Transfert de la compétence Assainissement Collectif des communes Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil et de Salviac (46)

Mr le Président expose aux membres du Comité Syndical que certaines collectivités adhérentes au SMDE 24 souhaitent transférer des compétences optionnelles :

- Par délibération en date du 14 mars 2018, la commune de SALVIAC (Lot) sollicite le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à partir du 01/01/2019.
- Par délibération en date du 15 mars 2018, la Commune des EYZIES DE TAYAC-SIREUIL sollicite le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 à partir du 01/07/2018

Mr le Président propose d'accepter ces transferts de compétences au SMDE 24.  
Ces transferts de compétences sont adoptés à l'unanimité.

#### Convention avec le SIPEP Vézère-Dordogne

Mr le Président rappelle au Comité Syndical les transferts de compétences qui sont intervenus pour les communes du Bugue et Saint-Chamassy qui étaient précédemment membres du SIPEP Vézère Dordogne.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une convention pour fixer les modalités techniques et financières de fourniture d'eau par le SIPEP Vézère Dordogne au SMDE 24.

Mr le Président présente le projet de convention et propose de l'accepter.  
Cette convention est acceptée à l'unanimité.

#### Convention ATD24/SATESE

Mr le Président du SMDE 24 explique que RDE 24 dispose de personnel d'exploitation qui maîtrise le fonctionnement de base des systèmes d'assainissement collectif. Pour le bon fonctionnement des services, il convient de faire appel aux services du SATESE pour l'assistance technique ainsi que pour réaliser les bilans de fonctionnement réglementaires des services.

Le SATESE propose une convention d'assistance technique pour 4 ans pour un coût annuel de 6 724 € HT en 2018. Ce montant évolue selon les conditions contractuelles.

Mr le Président présente le projet de convention et propose de l'accepter.  
Cette convention est acceptée à l'unanimité.

#### Convention de mise à disposition des biens et reprise de l'actif de la commune du Buisson de Cadouin et de la commune de St Front d'Alemps

Mr le Président expose que les communes qui ont transféré leurs compétences eau potable ou assainissement collectif au SMDE 24 mettent à disposition les équipements techniques nécessaires au service tels que les réseaux, les stations, les réservoirs,...

Il y a lieu de signer avec chacune des communes un Procès-Verbal de mise à disposition des biens.

Mr le Président propose d'accepter la mise à disposition des biens des services d'eau potable de la commune du Buisson de Cadouin et ceux du service d'assainissement collectif de la commune de Saint Front d'Alemps.

Ces mises à dispositions sont adoptées à l'unanimité.

#### Admissions en non-valeur et créances éteintes de RDE 24

Monsieur le Président propose d'admettre :

- Un listing de 900,82 € TTC en créances éteintes
- Un listing de 2 704,54 € en non-valeur

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### Indemnités des Vice-Présidents en charge d'une Commission Territoriale (Clarification de la délibération 2017.11.28 n°3)

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'à la demande du contrôle de légalité, il convient de clarifier la délibération 2017.11.28 n°3.

Monsieur le Président précise que les Vice-Présidents en charge d'une Commission Territoriale sont indemnisés, chaque mois, sur le budget principal du SMDE24. Cependant, les missions qui leur sont confiées relèvent des budgets annexes du SMDE24. Il est donc proposé que les différents budgets annexes procèdent deux fois par an (juin et décembre) au remboursement des sommes les concernant sur le budget principal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Questions Diverses

Mr Daniel PARETOUR, étudiant en Master 1<sup>ère</sup> année Hydrogéologie agricole en contrat d'apprentissage au sein du SMDE 24, fait une présentation sur les mécanismes de contamination des eaux par les pesticides et solutions préventives. La présentation est disponible sur le site internet [www.smde24.fr](http://www.smde24.fr)

Mr le Président fait un bilan de la participation du SMDE 24 au salon CYCL'EAU de Bordeaux.  
La séance est ainsi clôturée.

Le Président  
Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance  
Mr Jean MONTORIOL